

SAISON SPORTIVE 2020 – ZONE PYRENEES

REGLES DE QUALIFICATION POUR JOUER EN EQUIPE

DATES LIMITES DE QUALIFICATION (licence et paiement validés par le club)

- **15 décembre 2019**
 - Pour tous les Championnats de France Seniors
 - Pour les Championnats Régionaux OCCITANIE Seniors:
DQDN 4 Messieurs et DQDN 3 Dames
- **4 semaines avant le début de la compétition**
 - Seniors : Championnat des Pyrénées Caisse d'Epargne : Groupe A et Groupe B
- **La veille de la première journée de la compétition**
Pour les championnats régionaux et départementaux débutant le 31 octobre au plus tard et comptant pour l'année en cours
- **La veille de la dernière journée d'inscription fixée par les organisateurs**
 - Jeunes : Trophée Jeunes Caisse d'Epargne

Pour les épreuves organisées par les départements : Voir règlement des épreuves (challenges, coupes,...)

CHANGEMENT DE CLUB

- Changement de club pour les joueurs 1^{ère}, 2^{ème} séries
- Changement de club pour les joueurs 3^{ème} série de **13 ans et moins**

Le certificat de changement de club (signé par le Président de club d'accueil et du club quitté) doit être adressé à la Ligue au plus tard le **20 OCTOBRE 2019 pour validation au 31 octobre 2019**

Anne Marie COURDY (zone Pyrénées) Email : anne-marie.courdy@fft.fr – Tél : 05.62.72.32.03

Géraldine GRAPIN (zone Méditerranée) – Email : geraldine.grapin@fft.fr – Tél : 04.67.63.40.36

APRES RECEPTION DE L'ACCORD DU CHANGEMENT DE CLUB (mail FFT)

N'oubliez pas de valider la licence et le paiement avant le 31 octobre 2019

Procédure ADOC : le licencié apparaît en page d'accueil. Importer la personne.

Aller sur l'onglet « Licence » pour affecter la licence et ensuite valider le paiement

JOUEUR AYANT UN CLASSEMENT « ND » « Non Déterminé »

ATTENTION : BLOCAGE DES JOUEURS AYANT LE STATUT « ND »

LORS DE L'INSCRIPTION EN TOURNOI OU EN EQUIPE

Pour rappel, un joueur dispose d'un classement « ND » sur sa licence dès lors qu'il n'a disputé aucun match de simple au cours des 3 années sportives précédentes, que ce joueur ait été ou non licencié durant cette période.

Le joueur devra contacter la ligue afin d'effectuer une demande de reclassement
afin d'intégrer une équipe ou participer à un tournoi.